



BASSINS

Extrait du procès-verbal de la séance de Municipalité du 20 juillet 2020 à 17h30

- Décide, en raison du Covid-19 et de ses effets désastreux sur les finances communales (demandes RHT refusées par le Canton), de procéder au licenciement de 3 employés du RAB, avec possibilité de réengagement à un taux moindre, en fonction des effectifs de la rentrées inconnus à ce jour. Un abaissement de taux d'activité est également arrêté ;
- Décide de faire l'acquisition d'un vestiaire pour l'école ;
- Décide de faire l'acquisition de 80 m² à la Cézille, dans le cadre de différents échanges de parcelles ;
- Décide, pour raison de manque de liquidités et du manquement d'entrées d'impôts du Canton, d'honorer la facture sociale et la péréquation, par versement d'acomptes en proportion des montants encaissés;
- Décide de revoir les rétributions horaires des accueillantes en milieu familial (AMF) de jour et de s'aligner sur les tarifs applicables dans les autres communes, voire autres réseaux d'accueil dès le 1^{er} septembre 2020. Les effets désastreux du Covid-19 sur les finances communales ont fait pencher la balance. Par ailleurs, un maximum de 3 enfants sera admissible, en fonction de l'espace logement de l'AMF.

La Municipalité